

## Mot du maire

Chères bénévoles,  
Chers bénévoles,

Le printemps arrive et, avec lui, la Semaine de l'action bénévole qui célèbre cette année ses 40 ans!

Une semaine destinée à vous rendre hommage et à mettre en valeur cette force collective extraordinaire que sont les bénévoles!

Comme chaque année, Terrebonne profite de cette occasion pour vous inviter à une soirée cocktail-conférence avec deux invités de marque! Vous trouverez tous les détails ci-dessous. Voilà assurément une de nos façons de nous réunir, de partager un bon moment, et surtout, de vous remercier de votre indéfectible implication.



Qui dit printemps dit nouvel élan! Terrebonne s'emploie donc à vous offrir des formations et des outils afin de toujours mieux vous soutenir dans vos démarches. D'ailleurs, la Direction du loisir et de la vie communautaire travaille actuellement au développement d'une nouvelle gamme d'outils pour vous épauler en cas de besoin. C'est à suivre.

Si Terrebonne se fait un point d'honneur de vous offrir des outils performants et de vous en faciliter l'accès, elle maintient que le service à la clientèle est ce qu'il y a de plus bénéfique. C'est pourquoi je vous réitère que vous pouvez compter sur l'équipe de la Direction du loisir et de la vie communautaire pour vous soutenir et vous accompagner!

Bon début de printemps!

**Jean-Marc Robitaille**

Maire de Terrebonne

BÉNÉVOLE  
DE LA  
TÊTE

AUX  
Pieds

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

fcaBq  
FÉDÉRATION DES CENTRES  
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

 **Terrebonne**  
Une histoire de vie

SOIRÉE

# Cocktail-Conférence

Le maire de Terrebonne,  
M. Jean-Marc Robitaille,  
est heureux de vous convier  
à une soirée spéciale, en votre honneur!

À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS DES  
ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE DE TERREBONNE

Deux personnes d'exception seront sur place pour partager leur expérience :

**M. Marc-Antoine Gagnon**

Athlète de niveau international et olympien aux jeux de Sochi 2014  
Porte-parole local de la Semaine de l'action bénévole

**M. Pierre Lavoie**

Conférencier, athlète de renom et fondateur du Grand Défi Pierre Lavoie

Pour obtenir vos billets (maximum 5 billets par organisme), merci de communiquer avec la Direction du loisir et de la vie communautaire en composant le 450 961-2001, poste 4000, avant le 28 mars.

**LE MERCREDI 9 AVRIL**

Accueil : 18 h - Conférence : 19 h

**Polyvalente Armand-Corbeil – Auditorium**

795, John-F.-Kennedy, porte 34

**Soyez des nôtres !**



M. Marc-Antoine Gagnon



M. Pierre Lavoie



## Semaine de l'action bénévole

**M. Marc-Antoine Gagnon,**  
porte-parole de la Semaine de l'action bénévole

Originaire de Terrebonne, le skieur Marc-Antoine Gagnon a terminé en 4<sup>e</sup> position à l'épreuve des bosses, lors des derniers Jeux olympiques de Sotchi. L'athlète de 22 ans s'associe avec la Ville de Terrebonne et sera le porte-parole local de la Semaine de l'action bénévole, qui aura lieu du 6 au 12 avril prochains.



## Conférence

« L'attitude des gagnants »

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2014, la Ville de Terrebonne convie les administrateurs bénévoles œuvrant dans les organismes reconnus à une conférence animée par M. Pierre Lavoie. Cette activité se tiendra le mercredi 9 avril à 19 h, à l'auditorium de la polyvalente Armand-Corbeil.

Monsieur Lavoie a fondé le « Grand Défi Pierre Lavoie », qui consiste à parcourir 1000 km à travers le Québec pour promouvoir l'activité physique et de saines habitudes de vie. Pierre, qui se définit comme un homme très ordinaire, nous démontre par son parcours extraordinaire et hors du commun que pour avoir du succès, quel que soit le domaine, nous devons avoir de la persévérance, de la motivation et du respect pour ceux qui nous entourent.

## Défi 5-30

En tant que membres actifs de notre communauté, la Ville de Terrebonne vous invite à participer en grand nombre à la prochaine édition du Défi Santé Équilibre 5-30, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril prochains. La Ville organisera plusieurs activités gratuites pour l'occasion.

## Vrai ou Faux :

1. Lors d'une assemblée générale, les membres peuvent modifier une décision prise par le conseil d'administration.  
 Vrai  Faux
2. Les corporations sans but lucratif au Québec ne sont pas tenues par la Loi sur les compagnies de faire valider leurs états financiers par un auditeur externe.  
 Vrai  Faux
3. Selon la loi, un travailleur bénévole est protégé automatiquement par la CSST.  
 Vrai  Faux
4. Une association doit obligatoirement conserver les procès-verbaux de toutes ses rencontres.  
 Vrai  Faux

Voir réponses page 4

Sources :  
<http://www.uqtr.ca/oqlbenevolat>  
<http://www.csst.qc.ca/employeurs/inscriptions/Pages/inscription.aspx>

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC, Votre association, personne morale sans but lucratif, Québec, 2006.



Du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril

Terrebonne, une ville en action

pour une ville en santé

## PRIX DE PARTICIPATION

Une gratuité pour toute la famille pour une activité de votre choix offerte par la Ville de Terrebonne.

Profitez-en,  
c'est  
gratuit!



## Bénévole en action

### M. Gérard Bouchard Bénévole à TVRM

Il me fait plaisir de parler ici de mon expérience comme bénévole dans un poste au sein de la télévision communautaire.

C'est suite à une annonce parue dans le journal dans laquelle on recherchait des bénévoles pour la Télévision Communautaire Régionale des Moulins (TVRM) que j'ai décidé de tenter l'expérience. TVRM couvre tout le territoire de Lanaudière. C'est donc un lieu où se côtoient des personnes qui proviennent de différents milieux soit : scolaire, industriel, communautaire et retraité. On a aussi la chance d'y rencontrer des personnes de toutes les catégories d'âge.

Avant d'œuvrer à titre de bénévole, je possédais déjà une certaine expérience dans le montage de films, que je tournais pour différents projets. J'y ai réellement pris goût puisque depuis sept ans je m'implique à différents postes : caméraman, aiguilleur, régisseur de plateau, tournages extérieurs, etc.

C'est un milieu de vie formidable où tout le monde a la possibilité d'apprendre et d'œuvrer dans le domaine captivant de la télévision. De plus, l'équipe de permanents n'hésite pas à nous transmettre son savoir, avec grande générosité. Je salue, ici, toute l'équipe de notre "nouvelle maison" récemment installée sur la montée Masson. Je les remercie de me faire confiance et de me permettre de témoigner dans cet espace de la satisfaction que je retire de cette aventure.

# La Chronique

## Comment rejoindre des bénévoles potentiels pour votre organisme?

### Les stratégies

La stratégie de recrutement la plus efficace consiste à DEMANDER à des INDIVIDUS d'accomplir une tâche dans un groupe. Il faut savoir que demander à quelqu'un, c'est en quelque sorte lui dire qu'on a besoin de lui et que nous croyons qu'il peut accomplir une tâche avec succès. Il ne faut donc pas craindre de demander, ce qui est trop fréquent, malheureusement.

En conséquence, la meilleure stratégie consiste à s'adresser à des individus ciblés. Il est moins recommandé de mener une campagne publique qui s'adresse à l'ensemble de la population. Ces campagnes du genre « Nous cherchons des bénévoles » peuvent toutefois être utiles dans le cas d'un événement connu et reconnu par la population. Autrement, la recherche indique que l'efficacité de ce type de campagnes est très limitée comparativement au coût engendré.

#### Il est préférable d'identifier des personnes qui :

- bénéficient déjà des services de votre organisation (ex. leur enfant pratique le sport en question);
- sont connues ou connaissent quelqu'un déjà engagé dans votre organisation;
- sont sensibles à la cause que sert votre organisation;
- possèdent des compétences dont vous avez besoin. Plusieurs stratégies peuvent être utilisées pour identifier ces personnes :
  - une approche lors des activités de votre organisation;
  - une consigne « amenez un ami » auprès des bénévoles déjà en place;
  - l'utilisation des réseaux sociaux.

### Conseils pour le gestionnaire

Évitez de vous adresser toujours aux mêmes cercles de personnes.

Les études récentes sur les transformations en bénévolat indiquent que la diversité des bénévoles et de leurs formes d'engagement constituent une importante caractéristique du bénévolat actuel. Par exemple, tous n'ont pas le même temps à donner, les mêmes motivations et contraintes à s'engager et plusieurs veulent être considérés comme des partenaires plutôt que des exécutants. On constate que les bénévoles qui donnent régulièrement plusieurs heures représentent maintenant une minorité. L'avenir du recrutement passe donc par l'acceptation de cette diversité, par la cohabitation et la collaboration de plusieurs types de bénévoles.

Cette chronique est tirée du Portail des gestionnaires et des bénévoles  
[www.uqtr.ca/oqlbenevolat](http://www.uqtr.ca/oqlbenevolat)



# Saviez-vous que...

Les organismes ont droit à diverses formes de soutien financier par l'entremise de notre politique de reconnaissance et à nos politiques de soutien à la vie associative : Les formulaires de demande sont disponibles auprès de votre répondant municipal ou à l'adresse suivante : [http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites\\_publications.php](http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites_publications.php)

## Dates des prochains comités de subvention :

Le 9 avril 2014

Le 11 juin 2014

Le 10 septembre 2014

Le 10 décembre 2014

## Formation

**26 mars 2014 :**

Gestion du temps

**4 avril 2014 :**

Le roulement de personnel, quel beau défi!

**15 avril 2014 :**

Techniques d'impact pour intervention en individuel

**1<sup>er</sup> mai 2014 et 8 mai 2014 :**

Faire face aux personnes difficiles

**30 mai 2014 :**

À go, on évalue!

**Consultez le site Web :**

**[www.crfl-formation.ca](http://www.crfl-formation.ca) pour plus de détails sur ces formations.**

## Réponses

### Vrai ou Faux

- 1. Faux** – Seule l'instance qui a pris une décision peut la modifier. L'instance supérieure de celle qui a pris la décision peut la refuser et obliger cette dernière à reprendre sa décision. Par exemple, si l'assemblée générale refuse une décision du conseil d'administration, ce dernier doit refaire ses devoirs, mais l'assemblée ne peut modifier elle-même la décision du conseil.
- 2. Vrai** – Sauf dans le cas des corporations qui ont un statut fédéral d'organisme de bienfaisance, les corporations sans but lucratif au Québec ne sont pas tenues par la Loi sur les compagnies de faire valider leurs états financiers par un auditeur externe, membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). La validation des états financiers offre cependant, aux membres du conseil d'administration, une assurance que les données financières sont fiables.
- 3. Faux** – Un travailleur bénévole est protégé seulement si l'entreprise qui bénéficie de ses services en a fait la demande à la CSST en remplissant le formulaire intitulé Demande de protection des travailleurs bénévoles.
- 4. Vrai** – La Loi sur les compagnies (article 107) prévoit que l'association doit tenir à son siège au Québec, un ou plusieurs livres où sont notamment inscrits les procès-verbaux des assemblées de ses membres et des réunions de ses administrateurs et des votes pris à ces assemblées ou réunions.

## L'équipe

L'équipe du Service de soutien à la vie associative vous remercie pour votre grande implication! N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et commentaires à propos de ce bulletin au 450-471-8265

- **Raymond Berthiaume** (poste 1364)  
[raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca)
- **Nicole Meunier** (poste 1258)  
[nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca)
- **Frédéric Maltais** (poste 1545)  
[frederic.maltais@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:frederic.maltais@ville.terrebonne.qc.ca)
- **Jean-François Lévesque** (poste 1334)  
[jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca)

